

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013 B359-DE
Date de télétransmission : 24/07/2013
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B359

OBJET : Aménagement du territoire - Candidature à l'appel à projets transports collectifs et mobilité durable pour le projet "pôles d'échanges Krypton"

Le 18 juillet 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre de Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, Vice-Président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian -

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air -

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

RM

BUREAU DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Jean-Pierre DUFOUR

Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures

Objet : Candidature à l'appel à projet transports collectifs et mobilité durable pour le projet « pôles d'échanges Krypton »
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix souhaite répondre à l'appel à projet lancé par l'Etat concernant les transports collectifs et la mobilité durable.

Ainsi, la CPA se propose de déposer un dossier concernant le projet de pôle d'échanges du Krypton, ses voies d'accès ainsi que le parking relais vélo en gare ferroviaire d'Aix centre. Le pôle d'échanges Krypton intègre pour les transports en commun une gare routière et des voies d'accès en site propre dont une grande partie sont réalisées en ouvrage d'art. Les modes actifs ont également toute leur place dans cet équipement qui traite les cheminements piétons et cycles et propose un parking vélo sécurisé de 100 places. Le parking relais vélo en gare ferroviaire propose également l'aménagement de 100 places de stationnement vélo sécurisées. Ces projets visent à permettre une meilleure accessibilité des cyclistes au réseau de transport en commun et à favoriser l'intermodalité sur les sites du krypton et de la gare ferroviaire d'Aix centre.

Exposé des motifs :

La politique de la CPA : favoriser le rabattement et faire du vélo un véritable mode de transport

Le Plan de Déplacements Urbains de la CPA arrêté le 6 juin 2013 détaille l'organisation des transports et des déplacements sur l'ensemble du territoire de la Communauté.

La stratégie globale tend à renforcer l'attractivité des transports en commun en proposant des sites propres et à faire du vélo un véritable mode de transport au cœur de l'intermodalité.

Pour ce faire, le rabattement sur les pôles d'échanges et les parcs relais est une priorité. Les aménagements à développer portent sur la sécurisation des itinéraires en connexion avec les nœuds intermodaux, ainsi que sur le stationnement sécurisé des vélos. En effet, l'un des principaux freins à l'usage du vélo est la crainte du vol et du vandalisme.

Le parking relais vélo en gare ferroviaire d'Aix centre

Sur le linéaire de la ligne B de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), les itinéraires vélos seront privilégiés et un parking relais vélo sera réalisé au droit de la gare ferroviaire d'Aix centre, où passera cette ligne. Il permettra de favoriser le rabattement et le stationnement des cyclistes du centre ville. Il proposera en outre du stationnement en libre accès sur le parvis de la gare et 100 places sécurisées dans un bâtiment jouxtant la gare. Comme l'a montré l'étude de faisabilité, faciliter l'accès en vélo à la gare ferroviaire d'Aix-en-Provence centre permet à minima d'augmenter son aire de chalandise de 300 à 1000 mètres. Utilisée actuellement par 3580 personnes par jour, la Gare SNCF gagnerait donc en attractivité. Le quartier des facultés fait partie des quartiers inclus dans le rayon d'un kilomètre et le public des étudiants sera particulièrement visé.

Pour ce projet, la CPA bénéficie de subventions de la Région.

Le projet de rabattement et de stationnement au parc relais Krypton : une meilleure accessibilité aux réseaux de transports en commun depuis le pôle d'échanges Krypton

La création d'un pont sur l'A8

Concernant les quartiers sud, très fréquentés par la population étudiante, un projet de développement du vélo est programmé. Il consiste à connecter le parc relais Krypton (900 places de voitures à terme) à l'avenue Gaston Berger par le biais d'un pont dédié aux transports en commun et aux modes actifs. Ce projet s'intègre pleinement dans le projet plan Campus qui vise à proposer notamment aux étudiants et actifs du secteur d'autres façons de se déplacer en faisant plus de places aux transports en commun et aux modes actifs. Il s'intègre également dans le plan vélo élaboré par la ville d'Aix en Provence qui propose un véritable maillage sur ces secteurs.

La création d'une gare routière secondaire – Parking Krypton

L'accès des lignes interurbaines de transport en commun routier à Aix en Provence, se fait aujourd'hui via la gare routière d'Aix centre qui connaît une saturation notamment aux heures de pointe. C'est pourquoi lors de l'élaboration du programme de réaménagement de cette dernière, il a été décidé de créer des pôles d'échanges secondaires en périphérie du centre ville. C'est dans ce cadre qu'a été décidé la réalisation du pôle d'échanges du Krypton. Il permettra avec sa gare routière de rabattre une partie des lignes arrivant aujourd'hui à Aix centre. De plus, sa connexion avec la future ligne de Bus à Haut Niveau de Service permettra aux usagers d'accéder de façon rapide et fiable aux pôles générateurs de déplacements que sont le quartier des facultés et le centre ville. Cela est valable à l'inverse pour les Aixois souhaitant prendre une ligne interurbaine au Krypton.

La création d'un pont sur l'Arc : le pont de la Guiramande

Pour améliorer les accès au parc relais Krypton et à la gare routière contiguë, la Communauté du Pays d'Aix souhaite également réaliser un pont sur l'Arc entre le chemin du Viaduc et l'avenue de l'Arc de Meyran. Cet équipement s'inscrit dans le futur plan de circulation des quartiers sud mis en place par la ville d'Aix-en-Provence et permettra de faciliter l'accès au Parc Relais. Il assurera notamment une continuité de cheminement entre le campus actuel situé au nord de l'autoroute et son extension prévue au sud. Il comportera ainsi des bandes cyclables et un couloir bus.

L'aménagement de stationnements vélo

100 stationnements vélo sécurisés en rez-de-chaussée, accessibles et avec des prises de charge pour vélo à assistance électrique seront créés dans le parc relais. Les flux vélos seront dissociés des flux voitures pour améliorer le confort et la sécurité des cyclistes.

In fine ce projet d'équipement du parc relais krypton et d'amélioration des accès permettra :

- aux usagers des transports en commun venant du sud du Pays d'Aix, de Marseille de poursuivre leur trajet dans Aix à vélo (vers les facultés notamment) depuis le parc relais. Et inversement, de permettre aux usagers Aixois de se rabattre sur le parc relais autrement qu'en voiture ou en transports en commun et de poursuivre leur trajet en car vers Marseille ou autre,
- aux cyclistes de recharger leur Vélo à Assistance Electrique grâce à des solutions de recharge intégrées au parc.

Globalement l'aire d'attraction du parc relais sera accrue avec le vélo et en fera un site intermodal d'ampleur.

Coût du projet et participation de l'Etat

Le montant des projets éligibles à cet appel à projet doit a minima représenter un coût total de 5 Millions d'euros.

Rappel des coûts des opérations

Opération	Coût € HT
100 places vélo sécurisées + contrôle d'accès Krypton	120 000
Création d'un pont Transports en Commun/ Modes actifs sur A8	5 000 000
Création d'une gare routière Krypton	1 200 000
Création d'un pont avenue de la Guiramande	5 000 000
Parking relais vélo gare ferroviaire d'Aix centre	527 000
TOTAL	11 847 000

Le taux de participation de l'Etat n'est pas défini actuellement. Il variera en fonction des projets retenus.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des transports ;

VU la Loi n°82-1153 d'Orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 et ses modifications ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment décider de la conclusion et de la révision du louage de biens mobiliers pour une durée de moins de un an ;

VU la délibération n°2010_A113 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 approuvant le programme de surélévation du parc relais Krypton et création d'un pont sur l'autoroute A8 ;

VU la délibération n°2013_B132 du Bureau du 7 mars 2013 de partenariat intermodal CPA, Région, SNCF pour la réalisation d'un relais vélo en gare ferroviaire d'Aix centre ;

VU la délibération n°2013_A061 du Conseil communautaire du 6 juin 2013 arrêtant le Plan de Déplacements Urbains ;

VU l'avis de la Commission Transports, Parcs de Stationnements et Réseaux Routiers en date du 4 juillet 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Autoriser** Madame le Président ou son représentant à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet de l'Etat et à solliciter les subventions qui s'y rattachent,
- **Autoriser** Madame le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

2013_B359

OBJET : Aménagement du territoire - Candidature à l'appel à projets transports collectifs et mobilité durable pour le projet "pôles d'échanges Krypton"

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 JUL. 2013